

ARRETE N° A-SH-UPCité-2023-90 du 2 juin 2023

PORTANT ORGANISATION ET APPEL À CANDIDATURES POUR L'ELECTION  
DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION FORMATION  
DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

Le doyen de la Faculté Sociétés et Humanités,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'élection de la présidente ou du président de la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité, en la personne de la vice-doyenne ou du vice-doyen Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

Article 2 : Conformément à l'article 8-II-2 des statuts de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité, la présidente ou le président de la Commission Formation est élu(e) par et parmi les membres de la Commission Formation.

Article 3 : L'élection de la présidente ou du président de la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité aura lieu lors de la séance de la Commission Formation du 6 juillet 2023, à 14h, qui sera présidée par son doyen d'âge parmi les membres élus des collèges A et B, M. Eric Guérassimoff.

**Le présent arrêté vaut appel à candidatures.**

Article 4 : Le calendrier de l'élection de la présidente ou du président de la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités est le suivant :

Publication de l'arrêté valant appel à candidatures : lundi 5 juin 2023
Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 29 juin 2023, 17h00
Envoi des candidatures aux membres de la Commission Formation : à compter du vendredi 30 juin 2023
Date de l'élection en Commission Formation : jeudi 6 juillet 2023 à 14h

Article 5 : Le dépôt de candidature est obligatoire, chaque dossier de candidature comprenant :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé (formulaire attaché à ce courriel) ;
- le curriculum vitae de la candidate ou du candidat (maximum de 5 pages) ;
- la profession de foi de la candidate ou du candidat (maximum un recto-verso).

Les dossiers de candidature doivent être :

- soit déposés contre récépissé auprès de la direction générale des services de la Faculté Sociétés et Humanités (2, rue Valette, 75005, Paris, bureau 201) ou, à défaut, au Service des Affaires Générales et Institutionnelles de la Faculté Sociétés et Humanités (2, rue Valette, 75005, Paris, bureau 202) ;
- soit réceptionnés par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Direction générale des services de la Faculté Sociétés et Humanités (2, rue Valette, 75005, Paris, bureau 201) ou, à défaut, au Service des Affaires Générales et Institutionnelles de la Faculté Sociétés et Humanités (2, rue Valette, 75005, Paris, bureau 202).

Article 6 : Le directeur général délégué de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 2 juin 2023

Le doyen de la Faculté Sociétés  
et Humanités



Sylvain MOUTIER

Transmis au rectorat le : 2 juin 2023

Affiché le :